



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Implantation

Question écrite n° 3135

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la mise en oeuvre de la décision récente de suspendre les ouvertures de grandes surfaces, dans la perspective nécessaire d'obtenir un meilleur équilibre entre les nécessités du développement du commerce moderne et celles du maintien d'une activité économique équilibrée, notamment en milieu rural. Dans cette perspective, il appelle son attention plus spécifiquement sur l'intérêt et l'importance qui s'attachent à ce que cette réflexion et les futures décisions qui s'en inspireront ne manquent pas d'apprécier aussi les implantations de surfaces de moins de 1 000 mètres carrés qui échappent actuellement aux dispositions de la loi Royer et ne manquent pas, elles aussi, de perturber, voire de détruire le tissu économique et social rural que le Gouvernement veut, à juste titre, redynamiser, notamment en stoppant la fermeture des écoles et des services publics. Soucieux de l'intérêt et de l'importance du développement économique du monde rural, il tient donc à souligner la globalité de la réflexion relative au développement commercial, facteur essentiel de la qualité de la vie, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

### Texte de la réponse

La mise en oeuvre de la décision du Premier ministre de mettre à l'étude les conditions dans lesquelles des implantations commerciales nouvelles conduisent souvent à la disparition de toute vie locale dans les villages et dans les bourgs s'est traduite par une concertation, qu'il m'a chargé de mener avec les représentants des diverses formes de commerce et d'artisanat. Cette concertation, qui porte sur les différents aspects de la réglementation en matière d'urbanisme commercial, est actuellement en cours ; elle doit permettre de parvenir à une meilleure appréciation de l'impact des nouvelles implantations sur la vie locale. Parallèlement, les actions du ministère en faveur du maintien et du développement du commerce dans les zones rurales ont pris une nouvelle ampleur, avec l'opération Mille Villages, tandis qu'une réflexion sur les centres-ville est également engagée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3135

**Rubrique :** Grande distribution

**Ministère interrogé :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 1993, page 1783

**Réponse publiée le :** 16 août 1993, page 2558